

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 6 juin 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Robert Viau	<p>Monsieur Robert Viau; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</p> <p>M. Viau prend la parole pour remercier la conseillère de Marie-Victorin et l'équipe du PDQ 44 pour leur intervention opportune, en vue de régler une situation de cohabitation problématique qui a été rapportée à l'occasion de la séance du 4 avril 2011, qui concernait le secteur des 24^e et 25^e Avenues (Dossier GDC : 11-72459).</p>	É. Ayotte	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, MME ÉLAINE AYOTTE, SE DÉCLARE HEUREUSE DU DÉNOUEMENT DE CETTE AFFAIRE ET TIENT À SOULIGNER LE TRAVAIL CONCERTÉ DES SERVICES MUNICIPAUX.</p>

<p>M. Paul Marchand</p>	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</p> <p>M. Marchand effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Marchand discute des fermetures de ruelles autorisées par le conseil d'arrondissement en vue de soutenir l'initiative de citoyens. Tout en reconnaissant la nécessité de soutenir pareils projets, il ne faudrait pas selon lui que ceux-ci ne portent préjudice aux résidents qui empruntent ces voies publiques avec leur automobile.</p> <p>2) M. Marchand profite de la tribune qui lui est offerte pour partager son exaspération au regard de la détérioration de la chaussée sur plusieurs rues de Rosemont—La Petite-Patrie. Des interventions massives s'imposent en matière de réfection routière pour assurer le mouvement sécuritaire des usagers de la voie publique.</p>		
-------------------------	--	--	--

<p>M. Paul Gervais</p>	<p>Monsieur Paul Gervais; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</p> <p>M. Gervais aborde les questions entourant l'aménagement et la circulation sur la rue des Carrières, qui nécessiteraient des mesures d'apaisement des flux véhiculaires et des interventions précises.</p> <p>Pétition est déposée à cet effet réclamant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — mise à sens unique de la rue; — élargissement de la largeur des trottoirs; —aménagement de traverses piétonnes et mise en place de dos d'âne; —enfouissement des fils d'utilité publique; —plantation d'arbres et aménagement de carrés d'arbres; —mesures favorisant l'aménagement extérieur à l'intention des commerces de proximité du secteur. 	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, MENTIONNE QUE LA DYNAMIQUE DE LA CIRCULATION DE LA RUE DES CARRIÈRES FAIT L'OBJET D'ANALYSES, PARTICULIÈREMENT EN CE QUI TOUCHE LA CONFIGURATION D'ENSEMBLE DE CETTE VOIE ET LES PATRONS VÉHICULAIRES AUXQUELS ELLE DONNE LIEU. UNE FOIS CET EXERCICE COMPLÉTÉ, DES MESURES SERONT MISES EN ŒUVRE EN 2012. M. CROTEAU FOURNIT L'ASSURANCE QUE LES CITOYENS SERONT TENUS INFORMÉS À CET ÉGARD.</p>
------------------------	---	----------------------	---

<p>M. Marcel Gilbert</p>	<p>Monsieur Gilbert Marceau; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</p> <p>M. Marceau s'inscrit en faux contre le projet de piétonnisation de la rue Masson, estimant que les élus n'ont pas pris en compte les intérêts des citoyens et commerçants immédiatement mis en cause. Il exprime ses critiques, en mettant l'accent sur les attributs vernaculaires de cette artère commerciale, et en témoignant de l'expression d'une pétition d'opposition déposée par des résidants du quartier du Vieux-Rosemont.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN MARCEAU, MAIS CONSIDÈRE POUR SA PART QUE LE PROJET DE PIÉTONNISATION SAURA DYNAMISER LE CADRE DE VIE DU VIEUX-ROSEMONT. M. CROTEAU SOULIGNE DE PLUS QUE CETTE INITIATIVE EST SOUTENUE PAR DE NOMBREUX ORGANISMES ET PARTENAIRES DU MILIEU, SANS COMPTER QU'ELLE REÇOIT L'APPUI DE LA POPULATION, TEL QU'EXPRIMÉ PAR UN SONDAGE D'OPINION MENÉ PAR LA FIRME LÉGER MARKETING. DES CONSULTATIONS SERONT PAR AILLEURS RÉALISÉES POUR MENER À BIEN CE PROJET.</p>
--------------------------	---	----------------------	--

<p>M. Noël Deslauriers</p>	<p>Monsieur Noël Deslauriers ; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</p> <p>M. Deslauriers pose deux questions à l'attention du conseil :</p> <p>1) M. Deslauriers effectue un retour sur des demandes formulées en matière de développement de logements sociaux, telles qu'elles furent formulées auprès du conseil d'arrondissement lors de sa séance du 14 mars 2011. Il désire connaître la position du conseil d'arrondissement eu égard à l'adoption d'une motion d'appui en vue de la mise en place d'une politique d'acquisition de terrains destinés à la réalisation de futurs projets d'habitation à loyer modique.</p> <p>2) Question référée. Voir « Dossiers ouverts ».</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE DES DISCUSSIONS ONT ACTUELLEMENT COURS ENTRE LES ARRONDISSEMENTS MONTRÉALAIS, DE MANIÈRE À ARRÊTER UNE POSITION CONCERTÉE SUR CES MATIÈRES.</p>
----------------------------	---	----------------------	--

<p>M. François Gauthier</p>	<p>Monsieur François Gauthier; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</p> <p>M. Gauthier réside dans le secteur de la Cité Jardin, plus précisément sur l'avenue des Plaines. Il s'explique mal pourquoi la Ville a procédé à l'installation sur cette rue d'un panneau de signalisation fixant la vitesse maximale à 40 km/heure, compte tenu qu'il s'agit d'une impasse. Il suggère plutôt de recourir au marquage de la chaussée pour ce faire, tout en exprimant l'opinion que la mise en place de dos d'âne ne s'avérerait guère pertinente à cet endroit.</p>	<p>É. Ayotte</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, MME ÉLAINE AYOTTE, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE L'IMPLANTATION DE LA SIGNALISATION DISCUTÉE RÉPOND DU FAIT QUE LA VITESSE MAXIMALE EN VIGUEUR SUR LE BOULEVARD ROSEMONT EST ÉTABLIE À 50 KM/HEURE. QUANT À L'IDÉE D'UN DOS D'ÂNE SUR L'AVENUE DES PLAINES, CELLE-CI NE PRÉSENTE GUÈRE D'INTÉRÊT, EN RAISON DE LA CONFIRURATION DE CETTE VOIE PUBLIQUE.</p>
-----------------------------	---	------------------	--